









Saison 2023/2024

Classement Challenge du Fair-Play

Rappel du Règlement

(Modifié par la Commission de Discipline le 25/08, approuvé par le C Directeur du 29/08, présenté à l'AG du 16/09/11) Mise en application la saison 2011 – 2012

Modifié par le CD du 27 juillet 2013(Délais d'utilisation des bons d'achat)

Modifié par le CD du 26 mai 2014 (Exclusion du classement pour participation joueur non licencié à une rencontre et présence obligatoire du club à la remise de récompense)

Ce Challenge a été créé par la commission de discipline pour désigner et récompenser :

- ✓ Deux équipes de 1^{ère} division,
- ✓ Trois équipes de 2^{ème} division,
- ✓ Quatre équipes de 3^{ème} division,

qui ont été les plus fair-play durant la saison écoulée.

Participation:

Le challenge fair-play est ouvert à toutes les équipes de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} division.

Le barème est aménagé de manière à prendre en compte de manière aggravante l'exclusion suite à deux avertissements, dont l'un est donné pour désapprobation des décisions de l'arbitre officiel.

Toute équipe sanctionnée pour avoir fait participer un ou des joueur(s) non licencié(s) sera automatiquement exclue du classement.

Classement.

Tous les matchs, et seuls les matchs de compétitions officiels du District (championnats et coupes) disputés par les équipes participantes sont pris en compte.

Le coefficient fair-play de chaque équipe est obtenu en faisant le quotient du nombre total de points de pénalité (obtenu par l'addition des points selon le barème établi) par le nombre de matchs de compétition officiels joués par l'équipe.

Les équipes qui auront le plus petit coefficient en fin de saison seront récompensées.

En cas d'égalité, les équipes seront départagées par le nombre de matchs joués, avec une priorité à l'équipe qui aura disputé le plus grand nombre de matchs.

En cas de nouvelle égalité, titre et récompense seront partagés entre les ex-æquo.

Palmarès et récompenses.

Les titres fair-play sont décernés à la fin des compétitions, lors de l'AG d'automne.

(Un classement provisoire est publié à la trêve)

Par ailleurs, à la fin de chaque saison, un classement des équipes en fonction de leur coefficient fair-play est publié sur le site officiel du District.

Les récompenses sont remises lors d'une manifestation organisée par le District et les clubs, dont les équipes sont lauréates, sont invités.

Afin de respecter l'esprit fair-play, ils sont tenus d'être présents pour recevoir leur prix.

En cas d'absence, la récompense ne sera pas attribuée.

Les récompenses d'un montant total de 2.600 € en bons d'achats s'établissent comme suit :

 $1^{\text{ère}}$ division : $1^{\text{er}} = 400 \, \text{€}$. $2^{\text{ème}} = 300 \, \text{€}$.

 $2^{\text{ème}}$ division : $1^{\text{er}} = 400 \, \text{€}$. $2^{\text{ème}} = 300 \, \text{€}$. $3^{\text{ème}} = 200 \, \text{€}$

 $3^{\text{ème}}$ division : $1^{\text{er}} = 400 \, \text{€}$. $2^{\text{ème}} = 300 \, \text{€}$. $3^{\text{ème}} = 200 \, \text{€}$. $4^{\text{ème}} = 100 \, \text{€}$









Ces bons d'achat devront être utilisés avant le 31 mai de la saison courante.

Les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le comité directeur sur proposition de la commission de discipline.

A partir de la parution sur le site du District, les clubs ont 48 heures pour faire part de leurs remarques éventuelles.

Barème du fair-play

Rappel au devoir de sa charge :	1 point
Sévère rappel à l'ordre :	2 points
1 ^{er} avertissement inscription fichier :	3 points
2ème avertissement 1 match avec sursis:	
3 ^{ème} avertissement 1 match de suspension ferme :	
Match automatique :	-
MA suite à 2 avertissements dont 1 pour désapprobation des décisions de l'arbitre offic	iel : 15 points
Match ferme :	20 points par match
Match avec sursis:	5 points
	ue soit le nombre de matchs
Match avec sursis transformé en match ferme :	20 points par match
Mois ferme :	80 points par mois
Mois avec sursis:	20 points
que	el que soit le nombre de mois
	80 points par mois
Année ferme :	960 points par année
Année avec sursis :	240 points
	que soit le nombre d'années
Année avec sursis transformée en année ferme :	960 points par année
Sanction supérieure à 10 ans :	10 000 points









1^{ère} Division

CLT	EQUIPES	TOTAL FINAL
1	Jura Nord Foot 1	3,75
2	FC Macornay Val de Sorne 1	5,61
3	US Crotenay/Combe d'Ain 1	5,69
4	FCC Champagnole 2	5,72
5	Triangle d'Or Jura Foot 2	6,17
6	Haut Jura FC 1	6,36
7	Mont-sous-Vaudrey CCSVA 2	8,43
8	Entente Sud Revermont Cousance St Amour 1	10,92
9	FCC La Joux Nozeroy 2	11,75
10	ES Sirod 1	14,44
11	Jura Stad' Foot 1	18,32
12	US Trois Monts 1	26,39

2^{ème} Division

CLT	EQUIPES	TOTAL FINAL
1	FC Poligny/Grimont 2 (B)	4,00
2	FC Mouchard ARC et Senans 1 (B)	4,04
3	FC Champagnole 3 (A)	4,27
4	Bresse Jura Foot 3 (A)	4,87
5	Grandvaux Foot 1 (A)	5,67
6	AS Ney 1 (A)	5,83
7	Rochefort Athletic 2 (B)	8,04
8	FC Mont Noir 1 (A)	8,17
9	US Coteaux de Seille 2 (B)	8,46
10	FC Gevry 1 (B)	8,71
11	Jura Lacs Foot 3 (A)	9,04
12	Lons-le-Saunier RC 3 (B)	9,77
13	AS Foucherans 1 (B)	11,63
14	FC Brenne-Orain 1 (A)	12,96
15	FC Molay 1 (A)	13,21
16	Petite Montagne FC 1 (A)	14,00
17	Pleure 1 (B)	14,09
18	PS Dole Crissey 1 (B)	16,35
19	FRI Archelange 1 (B)	23,50
20	FC Plaine 39 1 (B)	27,22
21	Arcade Foot Pays Lunetier 2 (A)	28,96
22	FC Saint-Lupicin 1 (A)	31,92
23	FC Aiglepierre 1 (B)	32,84
24	AS Vaux-les-Saint-Claude 1 (A)	183,17









3^{ème} Division

CLT	EQUIPES	TOTAL FINAL
1	Ent. Beaufort / Sud Revermont 2 (B)	1,20
2	ES Sirod 2 (B)	1,71
3	US Trois Monts 2 (C)	2,29
4	FC Brenne-Orain 2 (B)	2,58
5	Jura Nord Foot 2 (C)	2,61
6	Val de Cuisance La Ferté 1 (B)	3,18
7	AS Moissey 1 (C)	3,29
8	Petite Montagne FC 2 (A)	3,32
9	Mont-sous-Vaudrey CCSVA 3 (C)	3,61
10	FR Saint-Maur 1 (B)	3,79
11	FC Haut Jura 2 (A)	4,40
12	FC Plaine 39 2 (C)	4,70
13	FR Rahon 1 (B)	5,00
14	AS Foucherans 2 (C)	5,16
15	US Crotenay Combe d'Ain 2 (A)	5,22
16	CS Viry 1 (A)	5,65
17	FC Courlaoux Valsaorne 1 (B)	5,90
18	FC Macornay Val de Sorne 2 (A)	6,00
19	AS Montbarrey 1 (A)	6,05
20	FC Arlay 1 (B)	6,09
21	AS Saint Aubin 1 (C)	6,15
22	FC Choisey 1 (C)	6,23
23	FC Pont de Pyle 1 (A)	6,40
24	Ent. Angillon / Ney 1 (B)	6,84
25	OI. Montmorot 2 (B)	7,30
26	Jura Stad' Foot 2 (C)	9,60
27	RCF Saint Claude 1 (A)	12,59
28	AS Aromas 1 (A)	12,95
29	GC Beaufort 1 (A)	16,00
30	Grand Lons AS PTT 1 (A)	23,78